

ASSEMBLÉE NATIONALE10 mai 2024

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3649

présenté par

M. Garot, M. Potier, Mme Jourdan, M. Echaniz, Mme Thomin, M. Bertrand Petit, M. Delautrette, M. Aviragnet, M. Baptiste, M. Naillet, M. Mickaël Bouloux, Mme Battistel, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, Mme Pic, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 2

Après l'alinéa 16, insérer l'alinéa suivant :

« L'État et les régions mettent également en œuvre un programme national de promotion de la formation continue auprès des actifs des secteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notamment en mobilisant le réseau « France services agriculture » créé par la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à utiliser le réseau France services agriculture pour promouvoir la formation continue auprès des actifs agricoles.

Le réseau France services agriculture, créé par le présent projet de loi, vise à accompagner sous forme d'un « guichet unique » dans chaque département, les personnes souhaitant s'engager dans une activité agricole ou projetant de transmettre leur exploitation. Le présent amendement propose que ce maillage du territoire soit également mis à profit pour informer les actifs du secteur agricole sur les possibilités de formation continue dans leurs filières, et de promouvoir auprès d'eux ces formations.

Cette disposition se veut complémentaire de l'objectif de développement de la formation continue énoncé dans l'article 2, et qui doit permettre d'accélérer la transition agroécologique, de préserver la

compétitivité de nos filières, et de familiariser l'ensemble des actifs avec les nouvelles manières de produire.

L'investissement dans la formation continue joue un rôle crucial dans la politique de souveraineté alimentaire et de transitions agroécologique et climatique. En renforçant les compétences individuelles, on favorise la capacité d'adaptation aux transformations nécessaires dans les domaines de l'agriculture, en particulier l'agroécologie. Il s'agit d'un levier majeur pour accélérer la réalisation des objectifs de transition des systèmes agricole et alimentaire en France.